

Un club d'auto-entrepreneurs. Mis en place au début de l'année, le statut d'auto-entrepreneur a déjà suscité des centaines de vocations. Hier soir, le CAB (Club des auto-entrepreneurs de Bordeaux) a tenu sa première réunion. Manon Hourdin, créatrice d'entreprise de services à la personne, a été élue présidente. Cette association veut privilégier l'entr'aide entre ses membres.



L'énergie et ses enjeux. Le prochain rendez-vous des Entretiens de la performance organisé par BEM et Sud Ouest éco aura lieu lundi 8 juin à 18 h 30 et portera sur le marché de l'énergie. Ses invités seront Myriam Maestroni, Directrice Générale de Primagaz, et Olivier Degos, directeur général de Cofely Sud-Ouest. Inscriptions sur: http://rencontre-fevad-cdiscount-entreprise.monooti.net

La guerre des antennes

TÉLÉPHONIE Les parents d'élèves pessacais sont toujours aussi vigilants. Deux installations deviendront muettes à la fin de l'année, la ville n'ayant pas reconduit le bail



Corinne Arvieu, Laurent Rodriguez et Anne Wimez devant le pylône de Bellegrave. вното и в

WILLY DALLAY

w. dallay@sudouest.com n bouquet d'antennes tué dans l'œuf en 2006, à La Renardière, des installations muettes à Bellegrave et Monbalon, fin 2009...Le bras de fer entre opérateurs et citoyens méfiants se poursuit à Pessac. La FCPE (parents d'élèves) à la pointe du combat et qui vient d'organiser une nouvelle réunion, quasiment au pied du pylône, ne crie pourtant pas victoire. « Il est plus facile d'arrêter un projet que d'obtenir le démontage d'une installation», dit Anne Wimez. Corinne Arvieu rappelle les conditions du dossier de la Renardière : « Le bâtiment appartient à Aquitanis, dont le président était Jean-Jacques Benoît » en 2006, futur maire de Pes-

Charte pessacaise

En revanche des antennes existant antérieurement dans ce quartier de Cap-de-Bos, sont toujours en fonctionnement. Quant aux équipements de Bellegrave et Monba-lon, leur fin sera liée à celle du bail. Le propriétaire ne le renouvellera pas, car il s'agit de la municipalité.

BON À SAVOIR

RISQUES PROFESSIONNELS. Les couvreurs qui travaillent sur des toits équipés d'antennes courraient de graves risques, selon M. Oberhausen. Mais certaines entreprises obtiendraient des marchés en acceptant de faire des travaux sans demander l'arrêt de l'antenne. VITRAGE MIRACLE. En faisant des mesures à l'école de Cap de Bos, on s'est aperçu que de nouveaux vitrages limitaient considérablement le passage des ondes.

Si la collectivité tient compte de l'inquiétude grandissante dans l'opinion publique, un propriétaire privé peut avoir moins de scrupules. La réglementation ac-tuelle lui laisse les mains libres, alors que le montant de ce genre de loyer est loin d'être négligeable.

Les Pessacais sont un peu mieux préservés grâce à une charte, mais de portée limitée et seulement pour les installations nouvelles: Elle impose une distance de 100 mètres des sites sensibles des écoles, ainsi qu'une information et une concertation. «C'est d'ailleurs comme ça que vous avez pu vous battre contre le projet de La Renardière », précise Laure Curvale. « Vous pouvez faire comprendre

au propriétaire qu'une antenne sur son toit dévalue son bien », inle physicien Daniel Oberhausen

Ce soir-là, il n'avait pas de contradicteur scientifique. Mais l'infatigable pourfendeur de l'électromagnétisme très basse fréquence n'a-t-il pas mis de l'eau dans ses ondes ? En effet, il confie : « J'ai acheté un portable. » Laurent Rodriguez aussi : « Ce qui n'est pas normal, c'est d'imposer un risque à quelqu'un qui ne l'a pas choisi, notamment un enfant », précise le président de la FCPE de Cap-de-Bos. L'un comme l'autre se prononcent pour un usage raisonné du porta-

Prudence des assureurs

M. Oberhausen irait même jusqu'à imaginer une augmentation du nombre d'antennes...« mais de beaucoup plus faible puissance ». Principal obstacle : le coût pour les opérateurs.

Il préférerait d'ailleurs un réseau géré par une entité unique afin d'éviter les accumulations d'ondes et il souhaiterait une limitation à 0,6 volt/mètre comme dans d'autres pays: « Et ca marche. »

Pour actualiser la charte pessa-caise, Patrice Verdon, adjoint au maire, responsable de ce dossier, attendait les résultats du Grenelle de la téléphonie. Or, ils ne prévoient rien sur les antennes : « On va quand même attendre octobre et d'éventuelles précisions.»

Laure Curvale, représentante des Verts s'est dit déçue : « Il n'y a rien de plus pour négocier avec les opé-rateurs. Cela renvoie chacun à la lecture du principe de précau-

En maintenant sa décision qui va aboutir au démontage de deux pylônes, la mairie apporte une première réponse. La justice irait dans le même sens, si l'on en croit la jurisprudence récente citée par M. Oberhausen. Selon lui, il y a aussi un signe qui ne trompe pas : des assureurs commencent à inscrire les risques liés aux ondes électromagnétiques dans la liste de ce qu'ils ne veulent pas prendre en charge

AGGLO PRATIQUE

QUALITÉ DE L'AIR

Mercredi RON

3 5

Mauvais

Très bon

Moven

Très mauvais

URGENCES

Centre 15/Samu. Tél. 15. Police/Gendarmerie. Tél. 17. Sapeurs-pompiers. Tél. 18. SOS médecins. Tél. 05 56 44 74 74. Centre antipoison.

Tél. 05 56 96 40 80. Urgence mains. Tél. 05 56 79 56 79.

PHARMACIES DE GARDE Ce soir de 20 h 30 à 22 heures

PENOUIL-SALEY, 133, avenue d'Eysines, Le Bouscat. HOURCADE, 54, rue du Maréchal-Joffre, **Bor**deaux. KAROUT, 30, place des Capucins, Bordeaux. BELIN, 71, avenue Pasteur, **Floirac**. Après 22 heures. Se présenter

dans les commissariats.

TRANSPORTS

Tram et bus de la CUB (TBC). Connex Bordeaux, 25, rue du Com-mandant-Marchand. Tél. 05 57 57 88 00, www.infotbc.com SNCF. 3635 (voyageurs) ou www.voyages-sncf.com Aéroport Bordeaux-Mérignac. Tél. 05 56 34 50 50. www.bordeaux.aeroport.fr

ADMINISTRATION Préfecture-Castéja.

87, rue Abbé-de-l'Épée. Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 13 h 30, car-tes grises, permis de conduire, activités réglementées, ventes au déballage et liquidations, associations, recherche dans l'intérêt des familles, dons et legs, élec-

29, rue Castéja. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8 h 30 à 11 h, demandes de titres de séjour. Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 13 h, demandes d'asile politi-

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 13 h 30, demandes de naturalisation.

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 13 h 30, demandes de passeport.

« SUD OUEST »

Standard. Tél. 05 56 00 33 33. Rédaction Bordeaux. Rue Guiraude. Tél. 05 56 00 32 76.

Fax: 05 56 00 33 66. gironde@sudouest.com Publicité, 16, rue Margaux Tél. 05 56 00 35 88.

Fax : 05 56 00 34 95 Distribution du journal à domicile.

Pour recevoir le journal sans supplément de prix, ou pour tout renseignement sur votre abonnement, un seul numéro: 05 57 29 09 33

NUMÉROS UTILES

Drogue infoserv. Tél. 0 800 23 13 13. Sida infoservices. Tél. 0 800 840 800

Recommandations à Bordeaux

Entre autres sujets, le conseil scientifique de l'Agenda 21 de Bordeaux a travaillé sur les antennes relais. Bernard Clin et sept autres scientifiques, ont planché sur le sujet et remis hier à Alain Juppé un premier rapport. Celui-ci comporte quatre recommandations : la sensibilisation du public à l'intérêt des échanges directs plutôt que le recours « systématique » aux portables ; cibler les zones sensibles et v développer les mesures tout en se rappelant que c'est en collant

longtemps l'appareil à l'oreille que l'on prend des risques ; développer l'usage des kits piétons et des SMS ; soutenir toutes les recherches. Alain Juppé s'est prononcé en faveur d'un maillage de mini-antennes et d'un respect d'une distance de 100 mètres des écoles. Une « sanctuarisation » qui pourrait être étendue, Bernard Clin déplorant « les échanges parasites perturbants ». La ville devrait éditer un petit guide sur le thème « apprenons à téléphoner ».

■Les opérateurs ont aussi leur association, l'Aforn. Celle-ci a fait réaliser des fiches pédagogiques reprenant les arguments des opérateurs. Le premier est qu'il « n'existe aucune preuve scientifique d'un danger

Les arguments des opérateurs

ondes radio est inférieure aux seuils recommandés par l'OMS ». À la différence de M. Oberhausen, l'Association française des opérateurs mobile affirme qu'il n'y a aucune raison de différencier les ondes de la ra-

pour la santé lorsque l'exposition aux

dio, de la télévision et de la téléphonie. « Sur les questions sanitaires, poursuit l'Afom, nous nous référons au ministère de la Santé et à l'Organisation

mondiale de la santé (OMS), dont nous relayons les positions. » L'association met en avant l'importance qu'elle dit attacher au dialogue, tout en considérant que « le débat est parfois entaché d'éléments partiels ou in-

Les opposants ne disent pas autre